

Le remboursement des billets en francs

Premier bilan, sept ans après l'introduction des billets en euro

Julien LASALLE et Michel RUIMY
Direction de l'Émission et de la Circulation fiduciaire
Service des Études et de la Prospective

Bien qu'aucun d'entre eux n'ait plus cours légal depuis le 17 février 2002, les billets en francs restent échangeables aux guichets de la Banque de France et de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), avec une date limite d'échange différente selon les coupures.

L'approche des dates limites de remboursement a donné lieu à une nette augmentation des retours, pour chacune des coupures concernées bien sûr, mais aussi pour les autres : quelle que soit la gamme observée, l'incidence de la date de fin de remboursement d'un billet ne s'est pas limitée à la seule dénomination considérée. Par ailleurs, si le taux de retour est assez inégal selon les coupures, on constate qu'une fraction non négligeable des billets en francs n'est pas portée à l'échange. Ce constat nous conduit à rappeler que les 20 francs Debussy, 50 francs Saint-Exupéry, 100 francs Cézanne, 200 francs Eiffel et 500 francs Pierre et Marie Curie ne seront plus échangeables au-delà du 17 février 2012.

Depuis le 17 février 2002, les billets et les pièces en francs français ne peuvent plus être utilisés. Toutefois, à cette date, un grand nombre de coupures appartenant à trois gammes différentes restaient en circulation et pouvaient être échangées en euros : la Banque de France et l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) sont ainsi tenus d'échanger gratuitement, à leurs guichets, les billets en francs français, et cela dix ans après la date à laquelle ils ont été retirés de la circulation ¹ (ce délai était de trois ans pour les pièces). Ces coupures sont remboursées pour leur valeur faciale, indépendamment de leur rareté ou de leur état de conservation, et ce sans limitation de montant.

Depuis 2002, une partie seulement des billets libellés en francs sont revenus aux guichets des instituts d'émission alors même que certains d'entre eux devenaient progressivement non remboursables (cf. dates précisées dans le tableau ci-dessous). Depuis le 31 janvier 2009 marquant la fin de la période d'échange du 100 francs « Delacroix », [seules les coupures de la dernière gamme de billets en francs sont encore échangeables, et cela jusqu'au 17 février 2012](#).

Afin de mener à bonne fin les opérations d'échange en euros de billets en francs, la Banque centrale lance régulièrement d'importantes actions d'information, au niveau tant national que local, en direction du grand public. Ces actions prennent tout leur sens quand on considère le nombre de billets de la dernière gamme de billets en francs qui restent à échanger : au 1^{er} février 2009, ce nombre atteint près de 54 millions, toutes coupures confondues.

Au-delà de la date de fin d'échange, les billets concernés perdent toute valeur pour leurs détenteurs, mais n'en restent pas moins inscrits comme ressource au bilan de la Banque de France pour leur valeur faciale (on parle de « culot d'émission »). Afin d'annuler cette créance, [la valeur des billets non présentés à l'échange est remboursée à l'État](#), c'est-à-dire à la collectivité. C'est donc une source de revenus pour les finances publiques.

En pratique, la Banque de France a la possibilité de verser par anticipation une fraction de ce solde dès lors que le tarissement du rythme des échanges donne une visibilité suffisante sur le solde final probable. Naturellement, les acomptes sont calculés de manière

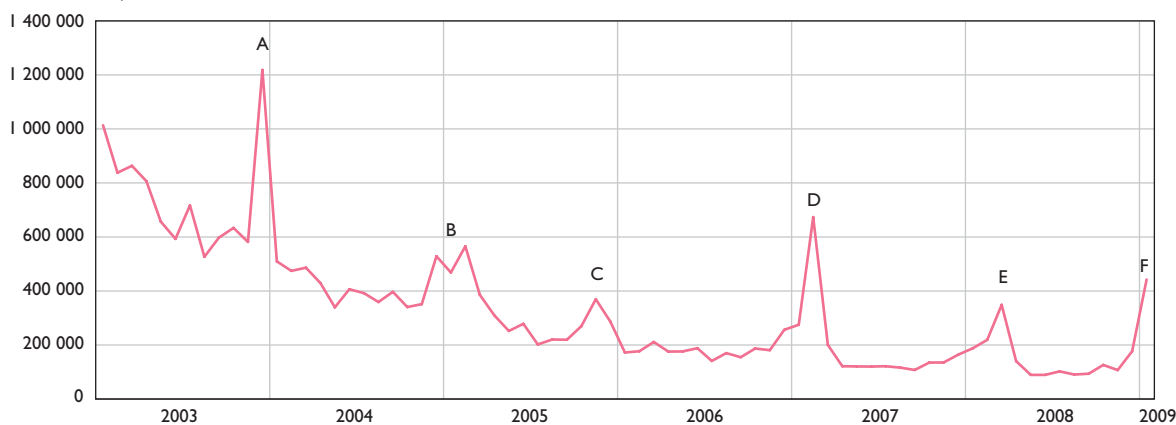
Date limite de remboursement des billets

| Coupure | Type | Remboursable jusqu'au |
|-----------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Antépénultième gamme | | |
| 5 FRF | 1966 Pasteur | 31 décembre 2003 |
| 10 FRF | 1963 Voltaire | 31 décembre 2003 |
| 10 FRF | 1972 Berlioz | 31 décembre 2003 |
| 50 FRF | 1962 Racine | 31 décembre 2003 |
| 100 FRF | 1964 Corneille | 31 décembre 2003 |
| Avant-dernière gamme | | |
| 50 FRF | 1976 Quentin de La Tour | 30 novembre 2005 |
| 100 FRF | 1978 Delacroix | 31 janvier 2009 |
| 200 FRF | 1981 Montesquieu | 31 mars 2008 |
| 500 FRF | 1968 Pascal | 28 février 2007 |
| Dernière gamme | | |
| 20 FRF | 1980 Debussy | 17 février 2012 |
| 50 FRF | 1993 Saint-Exupéry | 17 février 2012 |
| 100 FRF | 1997 Cézanne | 17 février 2012 |
| 200 FRF | 1995 Eiffel | 17 février 2012 |
| 500 FRF | 1993 Pierre et Marie Curie | 17 février 2012 |

¹ On parle de « privation du cours légal ». Qu'un moyen de paiement ait cours légal sur un territoire national signifie qu'une personne ne peut pas refuser de le recevoir en règlement d'une dette libellée dans la même unité monétaire.

Versements mensuels de billets en francs enregistrés aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM

(nombre de billets)



| | |
|----------------------|---|
| A : 31 décembre 2003 | fin des échanges de l'antépénultième gamme de billets en francs |
| B : 17 février 2005 | fin des échanges des pièces libellées en francs |
| C : 30 novembre 2005 | fin des échanges du billet de 50 FRF Quentin de La Tour |
| D : 28 février 2007 | fin des échanges du billet de 500 FRF Pascal |
| E : 31 mars 2008 | fin des échanges du billet de 200 FRF Montesquieu |
| F : 31 janvier 2009 | fin des échanges du billet de 100 FRF Delacroix |

Source : Banque de France

prudente afin d'éviter qu'ils ne se transforment en avance. L'avant-dernière gamme de billets en francs a ainsi fait l'objet de quatre versements d'acomptes de ce type, réalisés entre mars 1996 et janvier 2005.

Alors que le 100 francs « Delacroix » n'est plus échangeable depuis le 31 janvier 2009, quels enseignements peut-on tirer des différentes phases de remboursement ? Quelle est la part des encaisses non apportée à l'échange ? Quel a été l'impact des différentes campagnes de communication menées par la Banque de France ? À l'analyse, plusieurs constats simples s'imposent.

Les dates limites d'échange ont donné lieu à une augmentation transitoire des retours

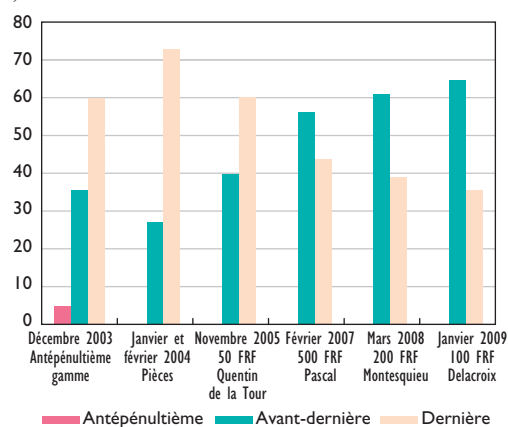
Premier constat : si le volume des échanges de billets en francs a enregistré depuis 2002 un repli continu, les opérations d'échange ont connu, à l'approche de la fin des périodes de remboursement, des **regains importants d'activité**.

Un phénomène de contagion

Deuxième constat : alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que, à l'approche de la date de fin de remboursement d'une coupure donnée, les échanges se concentrent sur cette seule coupure, **il a été observé un afflux significatif de billets appartenant à d'autres gammes, non concernées par la date limite d'échange**.

Structure des versements de billets libellés en francs par gamme aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM

(en %)



Source : Banque de France

Ce phénomène de contagion s'est produit notamment en février 2007 (fin des échanges du 500 francs « Pascal ») où 44 % des retours enregistrés ont concerné des coupures d'une autre gamme. Il s'est même vérifié au début de l'année 2004, à l'occasion de la fin de la période d'échange des pièces en francs, qui a suscité des versements importants de billets (près de 6 millions). Mais l'exemple le plus flagrant est celui de décembre 2003, où les versements de billets concernés par cette date limite de remboursement n'ont représenté qu'une part infime des billets portés à l'échange (5 % environ contre 95 % pour les autres coupures).

Une concentration des échanges sur les coupures de transaction

Les coupures sont généralement réparties en trois catégories, qui correspondent à des modes de circulation distincts : les coupures de thésaurisation (500 francs), les coupures de transaction ou de DAB – Distributeurs automatiques de billets – (100 francs et 200 francs) et les coupures de rendu de monnaie (20 francs et 50 francs). En ayant ces distinctions à l'esprit, on est conduit à un troisième constat : les coupures de transaction, les plus nombreuses en circulation, ont représenté systématiquement une fraction importante des volumes échangés (plus de 50 %), atteignant un

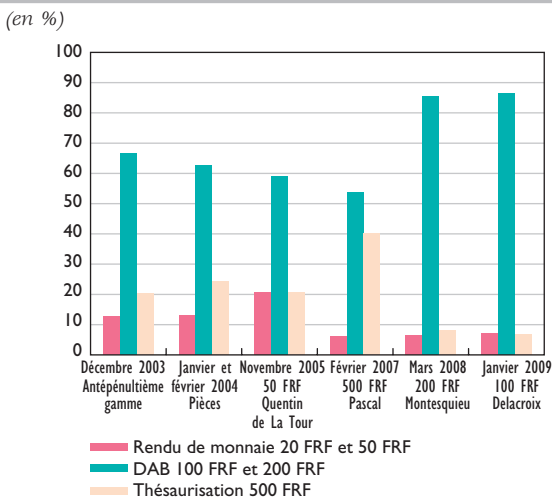
maximum (près de 85 %) à l'occasion des dates de retrait des 100 francs « Delacroix » ou des 200 francs « Montesquieu ». Instrument privilégié dans les transactions, de valeur faciale trop élevée pour être égaré ou perdu mais trop faible pour être thésaurisé, ce type de coupure est un candidat naturel et permanent aux opérations d'échange.

En revanche, la part des autres dénominations, généralement faible dans les échanges, a été conditionnée par la nature du billet qui arrivait en fin de période d'échange : lorsque celle-ci a porté sur le 500 francs « Pascal », la part des coupures de thésaurisation dans les volumes échangés s'est renforcée pour atteindre 40 % au détriment des autres familles de coupures. Le constat est similaire pour les coupures de rendu de monnaie, pour lesquelles la fin des échanges du 50 francs « Quentin de La Tour » a entraîné une hausse momentanée de la part de ces coupures pour atteindre près de 20 %.

Un taux de retour des billets variable selon la coupure concernée

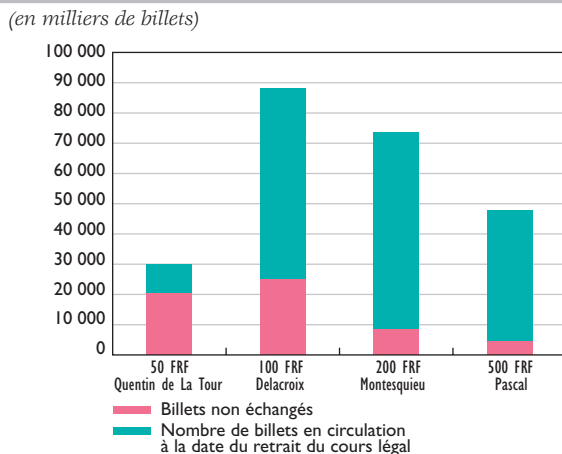
Quatrième constat : le nombre de billets non apportés à l'échange varie fortement selon les coupures.

Structure des versements de billets en francs par type de coupures aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM



Source : Banque de France

Bilan des échanges de l'avant-dernière gamme de billets en francs



Source : Banque de France

À la fin de la période d'échange, 69 % des billets de 50 francs « Quentin de La Tour » encore en circulation au moment du retrait du cours légal n'avaient pas été échangés. Ce pourcentage atteint 29 % pour le 100 francs « Delacroix ». En revanche, sur les billets de forte valeur faciale – 200 francs « Montesquieu » et 500 francs « Pascal » –, le taux de retour a été beaucoup plus élevé, puisque la part des billets non présentés à l'échange a représenté respectivement 12 % et 10 % du volume des coupures en circulation au moment de la suppression du cours légal.

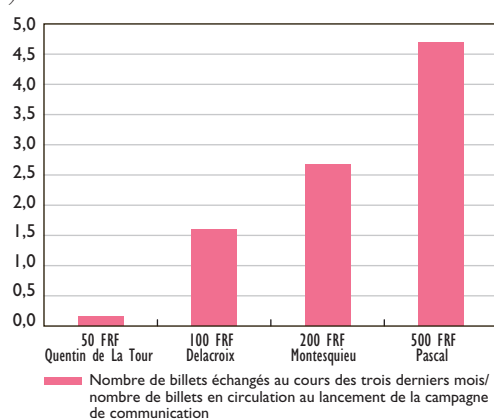
L'opposition est donc nette entre les coupures de rendu de monnaie, dont la faible valeur monétaire peut justifier qu'elles fassent l'objet de pertes ou d'oublis, voire de thésaurisation sans visée lucrative (valeur sentimentale, souvenir de voyage...) et celles de plus forte valeur faciale, qui ont fait l'objet d'une thésaurisation importante.

L'impact des campagnes de communication dépend de la valeur faciale de la coupure

Cinquième constat : l'impact des campagnes de communication menées par la Banque de France semble avoir été d'autant plus important que la valeur faciale de la coupure concernée était élevée. Ainsi, la campagne de communication sur le billet de 50 francs

Taux de retour enregistrés au cours des campagnes de communication

(en %)



Source : Banque de France

Les campagnes de communication

Afin de toucher le public le plus large et d'éviter un effet de « dernière minute », une campagne d'information s'étale normalement sur les six mois précédant la date limite de remboursement d'un billet. Il peut arriver cependant que cette durée soit raccourcie en raison des congés d'été par exemple (cas du 500 francs « Pascal »).

Le communiqué de presse est le principal vecteur de communication utilisé par la Banque de France. Ce message est ensuite relayé par différents médias. S'il est largement repris dans la presse régionale ou d'information grand public, il ne fait, en revanche, généralement l'objet que d'entrefilets dans les quotidiens nationaux ou les grands magazines d'informations générales. Les médias audiovisuels, en particulier les chaînes nationales, ont pour leur part une propension à ne le diffuser que dans les tout derniers jours avant la fin de la période d'échange, ce qui peut créer parfois un « effet d'afflux » qui s'ajoute à la tendance naturelle du public à la procrastination. Certaines opérations d'échange ont suscité un intérêt soutenu des médias : cela a ainsi été le cas du 500 francs « Pascal », coupure à laquelle s'attachait une forte valeur symbolique.

Autre moyen de susciter le retour des francs : les actions promotionnelles des commerçants, par lesquelles l'acceptation des billets libellés en francs encore échangeables comme moyen de paiement peut être appréciée comme un moyen d'accroître le pouvoir d'achat de nombreux foyers. Ces actions menées au niveau local sont, très souvent, l'occasion pour la presse écrite locale de rappeler les dates limites d'échange des coupures encore remboursables en s'appuyant sur les communiqués mis en ligne sur le site internet de la Banque de France. Tel fut le cas lors de la période précédant la fin de l'échange du 100 francs « Delacroix ».

« Quentin de La Tour » n'a pas entraîné de retours massifs de cette coupure (0,2 % des billets restant en circulation). Ce pourcentage, tout en restant modéré, a été beaucoup plus important pour les dénominations de valeur faciale supérieure, culminant à 4,7 % des billets restant en circulation pour la coupure de 500 francs « Pascal ». À titre d'explication, on peut avancer que l'existence d'un enjeu financier plus significatif a suscité l'intérêt plus soutenu des médias, intérêt qui a recueilli un écho plus grand auprès du public pour la même raison.

Des différences marquées entre régions correspondant largement aux poids économiques respectifs

Dernier constat : la contribution des régions au volume de billets échangés reflète leur positionnement dans l'économie du pays, notamment leur poids dans la population et/ou dans le Produit intérieur brut (PIB).

L'analyse des volumes de billets échangés auprès des caisses des instituts d'émission montre, en effet, de manière globale, que 5 régions sur 23² (Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Nord-Pas-de-Calais et Aquitaine) ont largement contribué aux pics d'activité enregistrés à l'occasion de chaque fin de remboursement, avec un total des flux de billets avoisinant 52 % de l'ensemble. A l'opposé, la Basse-Normandie, le Limousin, la Franche-Comté, l'Outre-mer et la Corse ont participé plus modestement à ces opérations, la somme de leurs mouvements étant proche de 7 %.

Une surpondération de certaines régions a néanmoins été observée, en particulier en février 2007 (fin d'échange du 500 francs « Pascal »). À cette date, les parts respectives des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et, dans une moindre mesure, Alsace, Auvergne et Bourgogne se sont situées sensiblement au-dessus de leur contribution au PIB.

Répartition régionale des échanges de billets en francs (en volume)

(en %)

| | Part de la population | Part du PIB | Part dans les versements de billets en francs | | | | | |
|-----------------------------|-----------------------|-------------|---|------------|-----------|-----------|-----------|------------|
| | | | Déc. 2003 | Début 2005 | Nov. 2005 | Fév. 2007 | Mars 2008 | Janv. 2009 |
| Alsace | 2,9 | 2,6 | 2,2 | 3,0 | 3,1 | 4,0 | 3,6 | 2,3 |
| Aquitaine | 4,9 | 4,5 | 5,3 | 4,9 | 4,7 | 5,1 | 4,9 | 4,8 |
| Auvergne | 2,1 | 1,7 | 3,7 | 2,3 | 2,4 | 3,0 | 3,7 | 4,5 |
| Basse-Normandie | 2,3 | 1,9 | 1,6 | 1,7 | 1,6 | 0,9 | 1,4 | 2,3 |
| Bourgogne | 2,6 | 2,2 | 2,2 | 3,2 | 3,2 | 3,2 | 2,1 | 2,8 |
| Bretagne | 4,9 | 4,3 | 6,3 | 4,1 | 4,3 | 2,7 | 3,7 | 5,3 |
| Centre | 4,0 | 3,5 | 3,9 | 3,4 | 2,8 | 3,6 | 3,8 | 3,9 |
| Champagne-Ardenne | 2,1 | 1,9 | 2,2 | 2,1 | 2,0 | 2,3 | 2,7 | 3,0 |
| Corse | 0,4 | 0,4 | 0,7 | 1,4 | 0,4 | 0,7 | 3,0 | 0,3 |
| Franche-Comté | 1,8 | 1,5 | 1,9 | 1,6 | 0,7 | 0,8 | 1,3 | 1,3 |
| Haute-Normandie | 2,9 | 2,6 | 1,6 | 2,0 | 2,0 | 1,9 | 1,7 | 1,6 |
| Île-de-France | 18,3 | 28,2 | 22,7 | 23,5 | 24,6 | 22,4 | 23,1 | 22,3 |
| Languedoc-Rousillon | 4,0 | 3,2 | 3,6 | 4,0 | 7,1 | 3,0 | 3,4 | 3,7 |
| Limousin | 1,1 | 0,9 | 2,4 | 1,7 | 0,9 | 1,0 | 0,9 | 1,4 |
| Lorraine | 3,7 | 3,0 | 3,1 | 3,0 | 3,0 | 2,8 | 3,1 | 5,2 |
| Midi-Pyrénées | 4,4 | 4,1 | 6,1 | 4,8 | 3,6 | 4,7 | 3,5 | 4,2 |
| Nord-Pas-de-Calais | 6,4 | 5,1 | 5,4 | 5,0 | 5,6 | 5,6 | 8,3 | 3,9 |
| Outre-mer | 2,9 | 1,7 | 1,1 | 2,1 | 1,3 | 0,9 | 1,1 | 0,9 |
| Pays-de-Loire | 5,5 | 5,0 | 3,9 | 3,5 | 2,9 | 2,7 | 2,8 | 3,5 |
| Picardie | 3,0 | 2,4 | 2,4 | 2,5 | 2,6 | 1,4 | 3,6 | 3,8 |
| Poitou-Charentes | 2,7 | 2,3 | 2,0 | 2,0 | 1,8 | 1,6 | 2,1 | 1,7 |
| Provence-Alpes-Côtes d'Azur | 7,6 | 7,2 | 7,9 | 8,3 | 9,4 | 17,2 | 6,1 | 8,3 |
| Rhône-Alpes | 9,6 | 9,7 | 8,0 | 10,2 | 9,9 | 8,2 | 10,2 | 8,9 |

Source : Banque de France

2 Les départements d'outre-mer représentent, par convention, une seule région.

Les périodes précédant les dates limites de remboursement de billets en francs ont été caractérisées par une intensification des échanges de billets aux guichets des instituts d'émission.

Durant ces périodes, on a observé un afflux significatif de billets appartenant à d'autres gammes, non concernées par la date limite d'échange, mais de valeur faciale proche.

Au total, le taux de retour a été assez inégal selon les dénominations. Toutefois, l'impact de la campagne de communication menée à l'approche de la fin de la période d'échange s'est révélé plus important sur les coupures de valeur faciale élevée. Des différences marquées entre régions ont, en outre, été relevées.

Au niveau européen, les pratiques d'échange des anciennes monnaies nationales sont diverses : les durées d'échange peuvent atteindre trente ans (Pays-Bas) ou n'ont pas de limite temporelle (Allemagne, Autriche, Espagne). S'agissant des billets en euros, ils resteront échangeables sans limitation de durée auprès de toutes les banques centrales de l'Eurosystème.

